



Brullioles

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2012

Délibérations diverses

- Recensement de la population en 2013 : deux postes d'agents sont créés. La dotation forfaitaire allouée à la commune qui s'élève à la somme de 1 700 € sera partagée entre les agents. Une indemnité kilométrique de 180 € sera attribuée à chacun.
- Produit des amendes de police : La subvention au titre des amendes de police s'élève pour l'année 2012 à la somme de 7 950 €.
- Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et SIVOS du Collège de Ste Foy l'Argentière : La participation communale aux charges du Syndicat des eaux est fixée pour l'année 2013 à 1 920 € ainsi que celle du SIVOS du collège pour l'année 2013 à 530 €, qui seront comme les années précédentes budgétisées et non pas par recouvrement auprès des contribuables.
- Taxe d'aménagement 2013 : Le taux de 3% appliqué dans le cadre de la taxe d'aménagement est reconduit pour l'année 2013.

Voirie communale - espaces publics

- Un enrochement de quelques mètres sera réalisé sur le chemin des Grandes Vignes suite à l'éboulement d'un mur en pierres sèches, ainsi qu'un confortement de chaussée avec canalisation des eaux pluviales sur le chemin rural de Villecourt.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'il recevra prochainement l'entreprise qui fabrique les coussins lyonnais en béton (ralentisseurs) afin de déterminer le positionnement le plus judicieux pour ralentir la vitesse des véhicules Rue du Lavoir vers la Résidence les Lavandières. Une décision sera prise ultérieurement par les élus.
- Espace Louis Porte : Une première estimation pour la réfection du plateau sportif est présentée au conseil municipal pour un coût d'environ 36 000 € HT à laquelle il faudra rajouter soit une peinture soit une résine pour la finition et les différents tracés. Pour l'instant, Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir entre la solution peinture ou résine (écart de coût de 1 à 3) avec éventuellement des visites de terrains de sport dans des communes environnantes, et de répertorier les différentes aides possibles afin de réduire la charge communale : réserve parlementaire, Fédération Française de tennis, Ministère de la Jeunesse et des sports et éventuellement dépôt d'un dossier DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Acquisition foncière

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis de France Domaines concernant la parcelle B 165 de 36 m² comprenant une maison sur 3 niveaux qui jouxte l'emplacement réservé au futur bâtiment mairie et qui permettrait la réalisation d'un projet plus abouti architecturalement, plus fonctionnel et certainement moins coûteux de par la position très enclavée de cette parcelle. Une fois l'estimation réalisée, une négociation sera engagée avec le propriétaire, qui n'est pas opposé à cette cession, en vue de l'acquisition de cette parcelle. C'est au conseil municipal que reviendra la décision d'acheter ou non ce tènement.

Réserve foncière

Monsieur le Maire informe les élus que la parcelle B 913 située dans la rue de la Chapelle serait éventuellement en vente. Etant proche du bâtiment école, celle-ci pourrait permettre d'agrandir l'espace dédié à la scolarité et au périscolaire, notamment par la création d'un restaurant scolaire dans le futur. Il est décidé d'instituer un droit de préemption sur cette parcelle, droit qui permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier dans le cas d'une vente éventuelle. Cette disposition n'est pas à confondre avec une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) où une collectivité peut engager une procédure unilatérale d'acquisition d'un bien en vue de la réalisation d'un projet public.

Echange de parcelles

Une régularisation cadastrale sera engagée pour corriger des échanges de parcelles datant des années 60. Les honoraires de géomètre seront partagés entre les deux parties.

Questions diverses

- Des dégâts ont été commis sur une vitre du local boules. Un dépôt de plainte a été déposé en Gendarmerie. Il est décidé d'attendre le printemps pour choisir le matériau utilisé pour remplacer cette vitre.
- Station d'épuration : Une réunion s'est déroulée en mairie le 27 novembre 2012 à l'initiative de l'expert hydrogéologue avec toutes les parties prenantes au dossier. Son avis définitif devrait être rendu début mars 2013. Monsieur le Maire informe les élus que les honoraires de l'expert sont de 800 € HT.
- Contournement de L'Arbresle et de Sain Bel : Le conseil municipal apporte son soutien au projet de fond de vallée défendu par le Conseil Général du Rhône. Avec un transit 700 à 1000 poids lourds par jour, ce contournement améliorera considérablement la sécurité des piétons dans les agglomérations, supprimera beaucoup de nuisances sonores et permettra le développement des zones industrielles existantes, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour tous les habitants de nos communes proches de ce pôle économique.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du **17 janvier au 16 février 2013**. Madame Odile GOUTTENOIRE et Monsieur Michel ROUX ont été nommés agents recenseurs par arrêté municipal.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui seront fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Infos diverses

• *Vœux de la Municipalité*

Les vœux de la Municipalité auront lieu le **dimanche 6 janvier 2013 à 11h30** à la salle des fêtes.

• *Inscription sur la liste électorale*

L'inscription sur les listes électorales doit se faire avant le 31 décembre de l'année. Se munir de sa carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

ATTENTION : le secrétariat de la mairie sera fermé **entre le 25 décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2013**.

• *Distribution des sacs noirs et jaunes*

La distribution des sacs noirs et jaunes aura lieu **les samedis 9 et 15 décembre 2012 de 9h à 12h**. Si vous êtes absents ou ne pouvez vous déplacer, n'oubliez pas de demander à vos voisins, amis ou famille de les récupérer pour vous.

• *Manifestations*

Samedi 8 décembre	Téléthon : activités à partir de 15h et repas à partir de 20h
Jeudi 13 décembre	Cinéma itinérant
Samedi 22 décembre	Fête de l'école « le Petit Prince »
Jeudi 27 décembre	Cinéma itinérant
Samedi 5 janvier 2013	Concours de belote société de boules
Dimanche 6 janvier	Vœux de la Municipalité
Jeudi 10 janvier	Cinéma itinérant
Samedi 19 janvier	Soirée Association des familles
Dimanche 20 janvier	Concours de belote société de chasse
Jeudi 24 janvier	Cinéma itinérant

